

ORIGINE	PRESCRIPTIONS
ZONES URBAINES	
UA1 - Coeurs anciens	Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
UC1 - Zone urbaine à évolution limitée	Périmètre de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
UAH - Zone urbaine à évolution possible	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
UC2 - Zone urbaine à évolution limitée à l'existant	Zone humide repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI - Coeurs de hameaux	Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI - Zone urbaine à protéger pour des raisons paysagères ou patrimoniales	Pelouse sèche repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics	Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
ZONES À URBANISER	
1AUB - Zone urbaine avec les destinations de UB	Secteur concerné par un ou plusieurs d'orientations (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLU(H))
ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORÊSTIÈRES	
A - Zone agricole	
AP - Secteur agricole paysager	
AS - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée	
N - Zone naturelle	
NI - Secteur naturel de parcs et jardins	
NE - Secteur naturel concerné aux sites d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif	
NS - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée	
	INFORMATIONS
	Autorisations d'urbanisme accordées
	Bâti non cadastré mis à jour à titre informatif par le bureau d'études

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n°4.2 et 4.3 du PLUIH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Numéros	Dénomination	Bénéficiaire
1	Création voirie, stationnement et aire de jeux	COMMUNE
2	Aménagement de places de stationnement en lien avec la salle des fêtes	COMMUNE
3	Elargissement de la route de Relais pour améliorer visibilité sécurité	COMMUNE
4	Elargissement de voie Hautes de Tourton VC14	COMMUNE
5	Elargissement de voie Hautes de Tourton VC18	COMMUNE
6	Elargissement de la VC12	COMMUNE
6	Espace de stationnement pour le car scolaire - Hautes de Tourton	COMMUNE
7	parc public	COMMUNE
8	Aménagement passager et parking de la mairie	COMMUNE
9	Abris bus et PAV	COMMUNE
10	création de places de parkings et aménagement de la giradon des bus scolaires	COMMUNE
11	Aménagement de voirie	COMMUNE
12	Sécurisation de la voirie	COMMUNE
13	Aménagement du chemin des Grands vignes + liaison Gourdan à Sava	COMMUNE
13	aménagement de voirie	COMMUNE

★ Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

N ^o mur	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
109	Oratoire de la Vierge au Suc du Mont Chaud	SAVAYS
111	Lavoir	SAVAYS
112	Croix	SAVAYS
113	Croix	SAVAYS
114	Croix sur puits	SAVAYS
115	Croix	SAVAYS
116	Croix	SAVAYS
117	Croix	SAVAYS
118	Lavoir	SAVAYS
119	Croix	SAVAYS
120	Abreuvoir	SAVAYS
121	Croix	SAVAYS
122	Puits	SAVAYS
123	Lavoir	SAVAYS
124	Four à pain	SAVAYS
125	Pigeonnier	SAVAYS
126	Passage voûté	SAVAYS

